

Compte-rendu de l'audience SNES à l'Inspection Générale du 22/06/2011

Le SNES (Valérie Héraud, Guy Bourgeois, Régis Rémy, Olivier Lelarge) a été reçu par l'Inspection générale Établissements et Vie Scolaire le 22 juin 2011 (Monsieur le Doyen et président du jury, C. Bisson Vaivre, et Monsieur F. Le Goff, chargé du suivi du protocole). Nous avons souhaité aborder un certain nombre de points mais le manque de temps n'a pas permis de tous les approfondir.

1/Le protocole d'inspection des CPE

SNES : Nous exprimons tout d'abord notre étonnement, car selon certaines organisations syndicales, le document support de ce protocole leur aurait été remis officiellement.

L'IG nous rappelle que cet outil n'a été diffusé officiellement à aucune organisation, qu'il est à usage interne et ne constitue pas une réécriture de la circulaire de missions. L'IG l'aurait encore répété aux IPR en juin en précisant que ce texte n'avait pas été négocié avec les organisations syndicales. Ce document a été présenté dans des réunions de bassin avec des entrées différentes selon les académies. Selon l'inspection, ce protocole a pour objectif de faire évoluer les pratiques et pas seulement celles des CPE (IA-IPR et chefs d'établissement ?).

Les SNES réaffirme également les critiques qu'il a portées dès la connaissance de ce protocole. Il apparaît plus comme un outil d'accompagnement des réformes en cours qu'un véritable outil d'expertise sur le métier. Certains IPR viennent ainsi plutôt évaluer l'accompagnement des réformes que le métier en lui-même et l'action auprès des élèves. Le travail éducatif y est en fait largement minoré. Ce qui prévaut, c'est la capacité de conseil au chef d'établissement, l'inscription dans la politique éducative de l'établissement et le principe selon lequel le projet de vie scolaire met en musique les réformes. Ce qui est visé semble être la volonté de transformer le métier par l'évaluation. Nous avons également rappelé que la plupart du temps, l'inspection a lieu lors de situation de conflit et qu'il n'y a pas ou peu d'évaluation conseil.

Sur les modalités mêmes de ce protocole, nous avons insisté sur le fait que le temps consacré au CPE est minoré au profit de la réunion avec le chef d'établissement, qui peut s'avérer un moment difficile, « à charge » pour le collègue inspecté. Toute forme de difficulté relationnelle est le plus souvent déniée par l'inspection et l'administration. Nul n'ignore l'extrême difficulté, voire l'impossibilité d'assurer, dans ces conditions, le rôle tant vanté de « Conseiller auprès du chef d'établissement ».

Bref, les inspections semblent plus mal vécues depuis la mise en œuvre de ce protocole. Par ailleurs nous avons souligné la confusion entre l'inspection individuelle et l'inspection du service.

L'IG dit souhaiter un changement de pratique des inspecteurs avec une harmonisation nationale. Sans note pédagogique, quatre occasions entraînent une inspection : la titularisation, la promotion, la réorientation professionnelle et le conflit.

SNES : Nous avons apporté les témoignages d'un certain nombre de collègues inspectés récemment qui se sont sentis mis en défaut face à ce protocole vécu comme un catalogue inaccessible, sentiment renforcé par une connaissance du métier et de ses réalités, de la part des inspecteurs, parfois très théorique et lacunaire. Nous avons fait valoir que dans les faits, la

demande d'inspection ne se soldait pas toujours par une approche compréhensive.

L'IG veut évaluer l'aptitude à partager un projet autour de l'élève. Ce protocole est un guide dont il ne s'agit surtout pas de tout prendre. Ils feront eux aussi un bilan. Les rapports d'inspection dont ils disposent montreraient des approches positives de la part des inspecteurs. Concernant la réunion collégiale, l'inspection dit qu'elle renvoie à la responsabilité du pilotage du chef d'établissement. De même, le CPE est invité à faire son propre bilan avant l'arrivée de l'IA-IPR, les indicateurs permettent de donner une visibilité à cette activité difficile voire ignorée. L'IG déplore que peu d'études fassent état des CPE mais n'annonce aucune initiative dans ce sens...

SNES : Au-delà des inspections, il y a une réelle difficulté à se saisir des outils existants pour accompagner les collègues en difficulté. Notre expérience en CAPA en est un bon exemple, l'administration donne quasi systématiquement raison au chef d'établissement lorsqu'il y a contestation de notation. De plus, des condamnations récentes pour harcèlement montrent les faiblesses de notre système à prendre en compte la souffrance au travail. Le rôle de plus en plus important des chefs d'établissement dans l'évaluation impacte le déroulement de carrière entraînant des disparités voire des injustices importantes. Le faible pourcentage de CPE accédant à la hors-classe renforce ce sentiment d'arbitraire. Les avis portés à cette occasion par les chefs d'établissement sont très décentrés par rapport au cœur de métier.

2/Concours

SNES : nous nous sommes inquiétés des déclarations du recteur de Marseille qui proposerait des stages d'assistants d'éducation pour les masters en alternance préparant au métier de CPE. Tout en rappelant nos réserves par rapport à ce type d'alternance, nous demandons que ce soit des stages de CPE à tout le moins. Nous avons évoqué aussi le nouveau concours interne.

IG : Le concours a permis de rencontrer plus de 100 CPE qui ont montré une vision exaltante du métier. L'évolution du concours interne prévoit une épreuve de « RAEP » (rapport d'acquis d'expérience professionnelle) mais l'IG dit ne disposer à ce moment que de peu d'éléments.

SNES : Il y aura une grande disparité entre les candidats, notamment pour les AED qui n'ont pas la même expérience professionnelle qu'un faisant fonction CPE. Quel dossier présenter, quelles attentes du jury ? Nous demandons un éclairage rapide, une liste supplémentaire pour ceux qui passent les deux concours notamment, ainsi qu'une relance de la formation continue en général et aussi pour la préparation du concours interne.

L'IG dit réfléchir à cette difficulté. Ils admettent que cette année à l'interne, il n'y a eu que 5 admis parmi ceux ayant choisi l'épreuve sur dossier. 7 candidats ont été admis aux deux concours. Ils reconnaissent que l'absence de liste supplémentaire est un problème, tout en minimisant cette difficulté.

3/Budget

SNES : nous exprimons une réelle inquiétude par rapport à des redéploiements ou des suppressions de postes dans un certain nombre d'académies notamment en lycée. Des créations en collège sont nécessaires, mais pas au détriment des lycées. Dans le cadre de l'élaboration du

budget, la corrélation postes d'éducation / nombre d'élèves n'est pas posée, de même pour les AED. Les réponses rectorales dans ce domaine sont très insuffisantes, nous avons dénoncé l'absence de visibilité des politiques menées en matière de vie scolaire, les bricolages pour gérer la pénurie de CPE se multiplient.

4/Stagiaires.

SNES : L'enquête que nous avons réalisé auprès des stagiaires montre qu'ils ont assumé les conditions désastreuses que le ministère leur a imposées : le manque de formation, l'inadaptation de ses contenus et la charge de travail trop importante... La proximité du tuteur, à la fois collègue, formateur et évaluateur n'est pas une avancée. De plus, il y a de réelles difficultés à l'intra académique quand beaucoup de postes sont bloqués pour accueillir les stagiaires.

L'IG reste muette sur ce point tout en remarquant le taux élevé de titularisation, signe prometteur selon le Doyen.

5/Voie professionnelle.

SNES : Les nouveaux textes sur l'absentéisme pourraient conduire des établissements, des LP notamment, à signaler quasiment tous leurs élèves. La réforme des bacs pro a profondément changé le LP, le climat des classes et la possibilité d'arriver au moins à amener les élèves à un BEP. Beaucoup d'élèves ne tiennent pas trois ans et partent avant, entraînant également des ambiances de classe moins motivées comme ce pouvaient l'être avec les Bac pro en 4 ans.

L'IG se dit elle-même préoccupée et curieuse des effets de la mise en place du bac pro 3 ans.

6/ECLAIR

SNES : Nous rappelons notre opposition au dispositif CLAIR et à son élargissement ainsi qu'aux préfets des études qui préfigurent un autre métier dont on ne souhaite pas qu'il soit l'avenir de la catégorie.

Selon l'IG, les CPE sont moins sollicités pour être préfets des études par rapport aux enseignants. Un guide sur les préfets devrait sortir d'ici peu. Ils n'ont pas de réponse quant aux nouvelles missions des CPE qui en résulteront mais reconnaissent que la première partie des missions de préfet des études est directement empruntée à la fonction.

Une audience qui se termine sur de nombreuses questions qui restent en suspens et peu d'éléments pour apaiser nos craintes.